

ÊTRE ACCOMPAGNÉ



L'AIST - La prévention active, votre Service de Santé au Travail, a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

A cette fin, elle conduit des actions de prévention et de conseils auprès des employeurs, des travailleurs et leurs représentants afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail etc.

Retrouvez en ligne sur www.aistlapreventionactive.fr



- > les sessions d'ateliers de sensibilisation
- > les modules e-learning
en accès illimité

Contact :



ÉVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

Dates : **DE 8H30 À 12H**

6 février à Clermont Brézet

9 avril à Riom

11 juin à Brioude

Le risque chimique désigne l'ensemble des situations dangereuses impliquant des produits chimiques utilisés ou émis, qui peuvent être sous 3 états : solide, liquide et dangereux pour la santé et l'environnement. En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de les évaluer pour les inscrire dans votre Document Unique. Comment ? Nos experts en toxicologie vous accompagnent à l'utilisation de l'outil Seirich qui facilitera votre évaluation et l'élaboration de votre plan d'actions de prévention.

ERGONOMIE DE CONCEPTION

Dates : **DE 8H30 À 12H**

28 janvier à Clermont Brézet

20 février à Riom

26 mars à Brioude

Vous avez un projet de réaménagement ou de conception (poste de travail, ligne de fabrication, bâtiment...) ? Venez découvrir la méthodologie déployée par les ergonomes pour vous accompagner au mieux dans vos projets ! A travers un cas pratique et des supports interactifs (vidéo, plans, maquettes...), vous pourrez mieux comprendre comment nous intégrons les besoins liés à l'activité de travail et la prévention des risques professionnels dans ces projets.

DOCUMENT UNIQUE, ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dates : **DE 8H30 À 12H**

14 janvier à Clermont Brézet

11 février à Riom

12 mars à Brioude

16 avril à Clermont Brézet

12 mai à Riom

4 juin à Brioude

Cet atelier interactif vous permettra de connaître la méthodologie à mettre en œuvre pour évaluer les risques professionnels dans votre entreprise afin d'élaborer le Document Unique grâce à un outil simple et concret qui vous sera présenté et remis à l'issue de la réunion.

INSCRIPTIONS



Retrouvez les informations pratiques et les inscriptions en ligne sur www.aistlapreventionactive.fr dans l'espace adhérent - nos ateliers
Attention : le nombre de places est limité.

MAINTIEN EN EMPLOI, QUELLES SOLUTIONS ?

Dates : **DE 14H À 17H**

18 février à Clermont Brézet

2 avril à Clermont Ferrand (*ateliers thématiques et conférence*)

14 mai à Brioude

Date : **DE 8H30 À 12H**

17 juin à Riom

A la suite d'une maladie ou d'un accident, d'une absence prolongée, la reprise du salarié sur son poste de travail peut s'avérer difficile. Comment intégrer les problèmes individuels de maintien dans la stratégie globale d'investissement ? Comment permettre à l'entreprise de trouver une solution pérenne pour les salariés concernés tout en prévenant les risques pour les autres ?

Devant l'obligation de reclassement qui s'impose à tout employeur, nous vous proposons cet atelier pour vous informer sur les obligations réglementaires, les acteurs concernés, les conseils et les moyens de prévention pour une meilleure cohérence et un meilleur accompagnement.

ADDICTIONS ET RISQUES ROUTIERS

Dates : **DE 8H30 À 12H**

21 janvier à Riom

4 février à Clermont Brézet

5 mars à Brioude

14 avril à Clermont Brézet

28 mai à Riom

18 juin à Brioude

Les consommations occasionnelles ou répétées de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments...) et les troubles du comportement addictif peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et ainsi, être à l'origine d'accidents du travail.

Comment l'employeur peut-il évaluer ces risques, les inscrire dans le Document Unique et établir un plan d'actions de prévention, sachant qu'il en a l'obligation ?

Le risque routier (missions, trajets...) est directement lié à cette problématique. Que doit faire l'employeur ?

Grâce à cet atelier, vous comprendrez l'importance de la démarche collective à mettre en œuvre en termes de prévention, vous participerez à des ateliers pratiques et bénéficierez des différents outils que nous vous conseillerons pour votre plan d'actions.

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Dates : **DE 8H30 À 12H**

13 février à Clermont Brézet

19 mars à Riom

14 mai à Brioude

Comment évaluer les risques psychosociaux pour les inscrire dans le Document Unique ? Comment mettre en œuvre un plan d'actions de prévention et une démarche de Qualité de Vie au Travail ?

Vous pourrez mieux comprendre comment peuvent se développer les risques psychosociaux dans votre entreprise. Vous découvrirez une démarche mais aussi un outil proposé par un psychologue du travail de l'EIPAS. Vous apprendrez à utiliser cet outil en atelier afin d'évaluer les risques et d'élaborer votre plan d'actions de prévention qui vous sera remis à l'issue de l'atelier.

NOS MODULES E-LEARNING

QU'EST CE QU'UN E-LEARNING ?



L'AIST - La prévention active vous propose des modules de sensibilisation et d'information aux risques, assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes et de QCM destinés à vos salariés dans le but de participer à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels.

Une attestation de suivi - remise à l'issue des modules à condition que le QCM soit réussi - peut être conservée dans l'entreprise dans le dossier du salarié.

LES FORMATIONS DISPONIBLES



- Évaluation des risques (DUERP)
- Le bruit
- Les risques chimiques
- Manutention manuelle des charges
- Risque TMS (Troubles Musculo-squelettiques)
- Risques psychosociaux (RPS)
- Risque routier
- Gérer la sous-traitance en sécurité
- Consommations, addictions et vie professionnelle
- Le vieillissement au travail
- Sommeil indispensable à la vie

SE CONNECTER



Retrouvez les modules e-learning en ligne sur www.aistlapreventionactive.fr - espace e-learning. Pour vous connecter à la plateforme, munissez-vous de **votre n°adhérent à 5 chiffres** présent sur chaque courrier reçu de la part de votre service de santé au travail.